# LETTRE

## DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR, A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.



Dijon, 26 juin 1792, l'an 4e. de la liberté.

M. LE PRÉSIDENT,

Dans la crise terrible où se trouve actuellement la fortune de l'état et la liberté française, nous trahirions notre devoir, si nous ne nous empressions pas de rendre compte à l'Assemblée nationale de la position de notre département. Nous l'avons déja prévenue des événemens locaux qui nous affligent, nous lui en avons même indiqué l'une des principales sources; mais nous lui devons un exposé plus général des maux dont nous sommes menacés, et des causes qui les produiront infailliblement.

Il n'est que trop vrai que la liberté publique est dans un danger imminent : tandis que tous les Rois de l'Europe se liguent pour l'étouffer; tandis qu'ils rassemblent leurs cohortes pour nous accabler, deux ennemis, plus redoutables peut-être, la menacent au-dedans de nos foyers : l'ancien clergé, et la classe nombreuse de ces hommes

que la destruction des privileges, des servitudes, des autorités usurpées, attachent à la tyrannie, que nous avions si heureusement combattue.

Nous voyons, avec la plus vive douleur, des prêtres, nourris de la substance de l'état, conjurer contre la Constitution, user de la protection qu'elle n'accorde qu'aux citoyens français, pour soulever contre elle le sexe le plus foible et les hommes les moins instruits; porter le trouble dans les familles, et les alarmes dans les consciences; annoncer avec emphase la contre-révolution, qui doit leur rendre leur absurde autorité; vanter les moyens qui, suivant eux, doivent bientôt l'opérer; en prédire l'époque prochaine avec une téméraire assurance, semer par-tout l'inquiétude et l'effroi; annoncer enfin, au nom même de la divinité, comme un présage assuré de la victoire dont ils se flattent, les pertes domestiques que nous pleurons, et dont quelques-uns ont la barbare insolence de se réjouir publiquement.

Aussi cruels et non moins dangereux, les autres amis du despotisme s'arment par-tout pour sa cause : les uns emploient leur fortune à entretenir leurs enfans sous les drapeaux des émigrés, et soupirent après le moment de se réunir à eux pour déchirer le sein de leur malheureuse patrie; d'autres profitent de leurs richesses pour se faire des partisans au-dedans, et pour fournir des secours aux ennemis extérieurs. La plupart ne prennent pas même le soin de dissimuler leurs manœuvres et leurs espérances : instruits par des correspondances particulieres, des événemens éloignés, ils annoncent ceux qui sont affligeans pour la patrie, avant l'arrivée des courriers; ils exagerent nos pertes, ils

dissimulent nos avantages ; ils se mêlent aux bons citoyens pour insulter aux larmes que des pertes domestiques leur ont déja fait verser ; ils emploient toutes les ressources de la haine la plus envenimée, pour détourner notre bouillante jeunesse du noble dessein de courir à la frontiere venger le sang de nos braves volontaires.

Ces deux classes d'ennemis s'accordent en un point, celui d'invoquer, pour leur sûreté personnelle, la Constitution qu'ils abhorrent ; ils se mettent à l'abri sous l'édifice qu'ils sapent, et qu'ils abandonneront au moment où ils pourront nous ensevelir sous ses ruines.

Pleins de confiance en nos Représentans, certains qu'ils n'ignorent pas les dangers qui nous menacent, et qui sans doute menacent également les autres contrées de l'empire, nous attendions, avec impatience il est vrai, mais sans inquiétude, le remede aux maux qui nous affligent. Pouvions-nous craindre qu'un espoir si juste fût trompé? que le premier dépositaire de la Constitution française, que celui qui a juré d'employer à la maintenir le pouvoir et la force qu'elle lui confie, l'emploieroit à protéger ses ennemis les plus implacables? que tous les décrets proposés au nom de la Nation, pour réprimer les complots atroces des ennemis de la Nation, seroient rejetés par le Chef que la Nation s'est donné, et qu'elle n'a armé de toute sa puissance, que pour la défendre et la venger?

Sans doute les formes établies par la Constitution, en faveur de la liberté sociale de tous les Français, doivent être sévérement gardées. Mais ce précepte sacré, à quel titre les ennemis des Français oseroient-ils l'invoquer? Doit-il protéger ceux qui n'ont jamais souscrit le pacte auguste

qui le contient ? Ceux-là sont-ils citoyens français, qui rejettent avec horreur la charte sainte de notre liberté ? Les esclaves d'un prêtre ultramontain qui conspirent dans une terre libre pour l'assujétir à leur maître, ont-ils quelque droit à la protection des Loix qu'ils blasphêment et qu'ils s'efforcent de détruire ? Ceux qui ont protesté contre la Constitution, ceux qui trament contre elle des complots, ceux qui refusent de l'accepter et de s'y soumettre, sont-ils donc citoyens français ? Sont-ils sous la sauve-garde de la Loi qu'ils abhorrent ?

Eh quoi ! si cent mille Autrichiens se répandoient sur le sol de France, s'ils employoient les armes dont nos ennemis intérieurs font un si funeste usage, invoqueroit-on aussi pour eux les principes conservateurs des droits du citoyen français ?

Quels sont donc les conseillers perfides du Pouvoir exécutif ? Par quels dangereux sophismes se laisse-t-il séduire ? Est-ce pour livrer les enfans de la patrie au fer de ses plus cruels ennemis, que les Représentans de cette patrie infortunée lui ont confié le fatal usage du *véto* ?

Mais ce remede extrême, ce régulateur qui a paru nécessaire pour procurer à la Nation des loix sages, et délibérées avec la maturité la plus circonspecte, doit-il donc retarder l'application des remedes que la crise de la patrie réclame, et qui deviendront inutiles s'ils sont différés d'un jour ? C'est à nos Législateurs que nous proposons cette question intéressante. L'ennemi n'est pas seulement à nos portes, il est dans le sein de l'empire, il en occupe toute la surface, il en désole toutes les parties? Faut-il laisser écouler l'in-

tervalle de trois législatures pour adopter la proposition de le repousser ? Est-il possible que les traîtres qui entourent le trône osent pousser à ce point leurs criminelles insinuations ? Quoi qu'il en soit, nous comptons sur l'énergie mâle et courageuse de nos Représentans ; et nos concitoyens sont prêts, comme nous, à sacrifier leurs vies pour l'appuyer.

Une réflexion cruelle vient encore augmenter notre douleur. Oui, nous mourrons à la défense de la liberté ; mais il est à craindre que nous ne mourrions sans succès et sans être vengés.

C'est avec un vif enthousiasme que nos concitoyens ont applaudi à cette grande et sage institution, qui appelle tous les Français à la défense de la patrie ; qui veut que chaque citoyen devienne le soldat de la Constitution. Nous avons répété mille fois, avec l'Assemblée nationale : *que peuvent tous les Rois de l'Europe, contre six millions de freres prêts à mourir pour leur liberté ?* Mais ces freres infortunés défendront-ils la patrie s'ils ne sont pas armés ?

Depuis la découverte de cette fatale machine qui porte la mort bien au-delà du trait lancé par la force humaine, et dont l'usage exige une instruction difficile, le despotisme a eu grand soin de ne la confier qu'à ses agens ; il l'arrachoit des mains de ses esclaves, en les renvoyant à la glebe, après avoir usé leur jeunesse au service de ses vengeances personnelles ; c'étoit un crime pour eux d'oser encore en faire cet usage. Hélas ! le retour de la liberté n'a point écarté de nous les précautions barbares de la tyrannie.

Nous ne craignons plus, il est vrai, le fer de ses propres soldats ; mais on nous livre, comme de vils troupeaux, à

la rage des despotes voisins. Athênes et Rome souffroient-elles que les enfans de la patrie ne connussent les armes qu'au moment de les employer ? L'Amérique est-elle devenue libre en négligeant ce glorieux apprentissage ? Nous, qui l'avions armée, pourquoi n'armons-nous pas tous nos concitoyens. Lorsque l'ennemi nous presse de toute part, est-il temps de délibérer sur cette mesure si évidemment nécessaire ? Manquons-nous du fer que notre sol produit; d'ouvriers, qui, s'ils sont dirigés, forgeront avec autant de précision la platine d'un fusil, que l'armure d'une porte ? Pourquoi tous nos atteliers n'ont-ils pas été occupés de ce travail important ? Pourquoi notre jeunesse impatiente, n'apprend-elle pas déja les élémens d'un art qui doit être sa premiere étude, et que les circonstances actuelles réclament avec tant d'instance ? Sont-ce les finances qui nous arrêtent ? Vendons tout, et, comme les Américains, mourons libres, ou vivons pendant quelques années, dans une glorieuse pauvreté. La liberté, si nous la conservons, ne nous rendra-t-elle pas au centuple, les biens que nous lui aurons sacrifiés ?

Telles sont, M. le Président, les réflexions que nous avons cru devoir soumettre à nos Représentans, et que nous vous prions de leur faire connoître. Nous n'entendons point leur offrir une pétition; chargés de veiller à l'intérêt public, témoins des agitations cruelles de nos concitoyens, affligés des mesures auxquelles ils se livrent d'eux-mêmes, dont nous ne pouvons blâmer les motifs, mais qui peuvent ajouter à nos maux le désordre terrible de l'anarchie, nous pensons qu'il ne nous est pas permis de garder le silence; mais nous attendons avec la plus vive confiance, le remede

que la sagesse de nos Législateurs prépare pour le salut de l'empire.

Les Administrateurs du département de la Côte d'or. *Signé* M. PARIGOT, Président; E. BERLIER, J. E. CHENEVOY, P. ROLLE, A. HERNOUX, J. C. DECAMP, F. MUZARD, M. A. SIRUGUE, ARNOULT, Procureur-général-Syndic; et H. M. F. VAILLANT, Secrétaire.

DE L'IMPRIMERIE DE P. CAUSSE. 1792.